

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2014/39
**OBJET : REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A GIRONDE
NUMERIQUE**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 40

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 20

Date convocation du Conseil Communautaire : 14/04/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 14/04/2014

Le 22 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
THIERRY BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE		Mr FATH
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	A	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES		Mr LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	A	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AULANIER est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

N° 2014/39

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A GIRONDE NUMERIQUE

Vu, les articles L 5211-6 et suivants et L 5721-1 et suivants du CGCT,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu, la délibération du Conseil communautaire n° 2007/37 autorisant l'adhésion au Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Vu, le renouvellement de la mandature constaté lors du conseil communautaire du 15 Avril 2014

La Communauté de Communes de Montesquieu a décidé par délibération du 16 février 2007 d'adhérer au Syndicat Mixte départemental Gironde Numérique, suite à la modification statutaire de la CCM pour se doter de la compétence « Aménagement numérique du territoire ».

En raison du renouvellement de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de Montesquieu, il convient de désigner à nouveau ses représentants à cette structure.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

1. **Désigne** les représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu comme suit :

- Titulaire : Monsieur Philippe BALAYE
- Suppléant : Monsieur Jean-François BORDELAIS

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 22 Avril 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

